

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2010

18 HEURES

Présidence : Michel PRIOLLAUD, maire

Présents : BACQUEY – CAPDEVIELLE – BARREAU – MAYE – LAGARDERE – LESCOUTRA – VIALARD – DAUBIGEON – MEYRE – SABOUREUX – CHANFREAU

Absents : POURQUIER – LAVIGNE – JOLIBERT – BOUCHET

BERTHEAU (pouvoir à CAPDEVIELLE) – THOMAS (pouvoir à PRIOLLAUD) – SALVANET (pouvoir à LAGARDERE)

Secrétaire de séance : Nathalie MEYRE

Le compte rendu de la séance du 6 octobre 2010 a été adopté à l'unanimité par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

En ouvrant la séance, Mr le maire fait le point sur le malentendu paru dans le compte rendu du Journal du Médoc concernant le huis clos, en réalité il ne s'agissait que d'une réunion d'information aux élus, aucune décision n'a été prise.

ACHAT DE L'IMMEUBLE ANCIENNE MAISON DE RETRAITE :

Mr le maire évoque le manque de place dans le groupe scolaire vu les nombreuses constructions actuelles et à venir. Il évoque la possibilité qui s'offre à la commune d'agrandir son patrimoine foncier en achetant l'immeuble appartenant à Mr et Mme BACQUOY (ancienne maison de retraite), avenue de Soulac, cet immeuble étant proche du groupe scolaire, le montant de cet investissement est de 320 000 €.

Le restaurant scolaire et la garderie périscolaire pourraient être décentralisés dans ce nouvel immeuble ce qui libèrerait des classes dans l'enceinte du groupe scolaire.

Mr CAPDEVIELLE intervient au nom de Mr BERTHEAU « suite à la forte augmentation de l'endettement de la commune, il convient d'être très prudent dans les prévisions futures et ce poste ne devra pas être supérieur à 350 000 € dans les trois prochaines années. De plus il convient de maîtriser la capacité d'autofinancement de base à un minimum de 400 000 € d'une part et d'autre part d'augmenter le produit des 3 taxes à un taux annuel de 5%. L'ensemble de l'achat de l'immeuble de l'ancienne maison de retraite et des travaux de rénovation devra être maîtrisé à une somme TTC de 760 000 €. Il est expressément convenu que la construction d'une école maternelle ou élémentaire ne pourrait être réalisée dans cette période. »

Suite à la réunion des finances, Nathalie LAGARDERE demande à ce que soit précisé que la simulation de cet investissement a été faite avec une augmentation des impôts de 5% par an.

Marie-Hélène CHANFREAU précise qu'il ne s'agissait que d'une simulation.

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- **accepte** cet investissement et ses contraintes financières
- **autorise** Mr le maire à faire une demande d'estimation auprès du service des domaines
- **autorise** Mr le maire à signer le sous seing privé

LETRE DE LA COMMUNE DE SAINTE HELENE

Mr le maire communique au conseil municipal la réponse de Mr Lecaudey concernant les enfants scolarisés à Sainte Hélène (famille BASQUE et MEZZIANI), la commune est sollicitée pour rembourser à Sainte Hélène, gestionnaire de la restauration, la différence entre le prix normal et le prix réduit

appliqué en fonction du quotient familial. La commune de LISTRAC-MEDOC ne pratique pas cet abattement, il est donc difficile de l'appliquer que pour certains enfants. Le conseil municipal après délibération décide de ne pas revenir sur sa décision prise le 6 octobre 2010, et propose aux familles de formuler une demande auprès du CCAS s'ils ont des difficultés à payer cette différence.

VOIRIE COMMUNALE CLASSEE

Dans le cadre de la convention ATESAT, la DDTM de LEPARRE a effectué le relevé de la voirie communale de la commune qui n'avait pas été mis à jour depuis 1959 (36.303 km) à ce jour il s'élève à 54.298 km .

La loi du 9 décembre 2004 n° 2004-1343, de simplification du droit, a modifié le code de la voirie routière. Ainsi le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité valide cette longueur et charge Mr le maire de transmettre ces informations à la Préfecture de la Gironde.

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE SOCIO CULTURELLE AU PERSONNEL COMMUNAL

La salle pourra être louée à un tarif préférentiel *une fois par an* par les employés communaux au prix de **250 €**.

Mrs Bacquey – Capdevielle et Mme Barreau proposent 300 €.

COURRIER DE MRS BOSQ ET TROADEC

Mr le maire et l'ensemble des conseillers municipaux ont reçu un courrier de Mrs BOSQ et TROADEC concernant le souhait de créer un centre médico-commercial sur une parcelle de vigne en face du cimetière.

Mr le maire estime qu'il serait souhaitable qu'ils fournissent suffisamment d'éléments sur leur projet afin que leur proposition puisse être étudiée par la commission d'urbanisme avant de les rencontrer.

La séance est levée à 18 H 50.